

Demandeur hiérarchique Thales Services Numérique SAS			
Nom du client			
Salarié Thales Services Numériques SAS concerné			
TGI du salarié concerné			
N° individuel			
☐ 37h30	☐ Forfait heures		
☐ 38h00	☐ Forfait jours		
Motif de la demande et justification (à remplir obligatoirement) :			
Nom / Libellé de l'affaire concernée			
Lieu de travail exceptionnel	☐ Sur site ☐ Hélios ☐ Euclide / Nungesser ☐ Toulouse ☐ Autres sites / Sites clients ☐ Télétravail		
Dérogação JRTT - Jour Employeur : Vendredi 19 Mai 2023			
☐ Forfait jours et Mensuels 37h30 :	1 JRTT sera crédité dans votre compteur « repos JRTT salarié ».		
☐ Forfaits heures et Mensuels 38h :	Bénéfice d'un jour de récupération crédité sous la forme d'une absence autorisée payée dont la date doit nécessairement être indiquée dans le cadre ci-dessous.		
Indiquez le jour de remplacement : obligatoire pour les forfaits heures et mensuels 38h			
VISAS			
	Demandeur hiérarchique	Collaborateur	DRH
Date			
Nom			Gicqueau Jérôme
Signature			
VISAS Sécurité (Réservé RH)			
Date			
Signature			

Document à envoyer à derogations.horaires@thalesgroup.com avec comme objet «**Ascension**»
avant le Vendredi 12 mai 2023

Toutes les demandes arrivées après le Vendredi 12 mai 2023 ne seront pas prises en compte.